

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 JANVIER 2020

À 20 H 30

Conseil Municipal :

Présents : Tous les conseillers sauf Alain PORTER (représenté par Marianne LECOMTE), Loïc BARROIS, Jacky LOURDEZ, Jean-Pierre PALADINI, tous excusés.

Convocation du Vendredi 08/ 01/2020

Madame **Amélie LEMAIRE** a été nommée secrétaire.

LE MAIRE énumère l'**ORDRE DU JOUR**

- Délibération autorisation spéciale pour paiement des dépenses d'investissement avant vote du budget
- Délibération mise à disposition des salles municipales pour réunions électorales (Salle des associations : gratuite, salle des fêtes : prix habitants Bétheniville)

Questions diverses :

- Connexion des caméras : choix de l'opérateur.
- Pétition sur l'incident survenu sur le passage piéton face à la mairie et mise en place d'une signalisation.

- Délibération N°1 Autorisation N°1 de mandatement des dépenses d'investissement avant le vote du budget Primitif 2020

Le Maire, expose à l'assemblée qu'il y a lieu de réaliser le plus rapidement possible, avant le vote du budget primitif de l'exercice, les dépenses suivantes :

- CAROTTAGE DE STRUCTURE DE VOIRIE – Programme trottoirs Rue du Neuf Bourg (GINGER CEBTP de CORMONTREUIL (Marne)) pour 1 980.00 euros TTC
- INSTALLATION DE GARDE CORPS DEVANT L'EGLISE (L'ATELIER CONCEPT de Aussonce (ARDENNES)) pour 1 187 .00 euros
- RACCORDEMENT EAU POTABLE- Projet d'aménagements sportifs de la zone le Gros Buisson (CUGR de REIMS (Marne) pour 1 974.06 euros TTC
- STRUCTURE SPORTIVES AU GROS BUISSON situation N°2- Projet d'aménagements sportifs de la zone le Gros Buisson (SAS RICHARD de SAULT LES RETHEL (Ardennes)) pour

54 429.00 euros TTC

➤ VOLETS ROULANTS SALLE POLYVALENTE (BATIDEL de TINQUEUX (Marne)) pour 4 920.00 TTC et 720.00 TTC

Le conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité
- d'autoriser le Maire, à engager liquider et mandater les dépenses urgentes indiquées ci-dessus, pour un montant total 65 211.00 euros (Les crédits correspondants seront inscrits au budget primitif, lors de son adoption).

Dépenses prévisibles		
Compte	Nature	Montant en euros
21318	Immob corp. Autres Bât pub.	63 231,00
2315	Instal, matériel et outillage technique	1 980,00
	Total	65 211,00

- Délibération N°2 Changement des fenêtres et porte d'entrée (façade avant) de la Mairie

Le Maire propose au Conseil Municipal que les deux fenêtres et la porte d'entrée de la façade avant de la Mairie soient remplacées. Cette porte et ces fenêtres sont anciennes et non isolées. Il y a une grande déperdition de chaleur ; ce qui n'est ni économique ni écologique.

Aux vues de la complexité des travaux (porte d'entrée à faire sur mesure), plusieurs devis seront demandés.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

- accepte le projet de remplacement des deux fenêtres et la porte d'entrée de la façade avant de la Mairie.

- Délibération N°3 Demande de subvention auprès du Conseil Départemental concernant les nouveaux aménagements sportifs de la zone le Gros Buisson : ajout d'un revêtement supplémentaire sur la piste de roller et d'une grille de départ sur la piste de BMX

Monsieur le Maire rappelle que la Collectivité a commencé son programme Aménagements sportifs de la zone le Gros Buisson par délibération N°48 en date du 4 octobre 2019.

Le Département subventionne ce programme au titre du soutien aux activités sportives et de loisirs sur un montant de dépense subventionnable HT de 144 787 euros (taux appliqué 20 %)

Le Maire propose d'ajouter à ce projet, deux opérations supplémentaires : sur la piste de

roller, un revêtement asphalte ou résine et sur la piste de BMX, une grille de départ électrifiée pour un budget total HT de 43 600 euros.

Le financement sera assuré par une subvention escomptée auprès du Conseil Départemental, par les fonds libres toutes autres subventions ou aides possibles aides possibles telles que DETR 2020, subvention de la Région et de l'Agence Nationale du sport

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- adopte** le projet de la commune concernant les nouveaux aménagements sportifs de la zone le Gros Buisson sur la piste de roller et sur la piste de BMX
- décide** la réalisation de ces travaux pour 2020
- demande** l'inscription du dossier au programme 2020 du Conseil Départemental

- Délibération N°4 Demande de subvention DETR 2020 concernant les nouveaux aménagements sportifs de la zone le Gros Buisson : ajout d'un revêtement supplémentaire sur la piste de roller et d'une grille de départ sur la piste de BMX

Monsieur le Maire rappelle que la Collectivité a commencé son programme Aménagements sportifs de la zone le Gros Buisson par délibération N°48 en date du 4 octobre 2019.

Une subvention au titre de la DETR 2019 a été allouée à la commune pour ce projet sur un montant de dépense subventionnable HT de 154 741 euros (taux appliqué 30 %)

Le Maire propose d'ajouter à ce projet, deux opérations supplémentaires : sur la piste de roller, un revêtement asphalte ou résine et sur la piste de BMX, une grille de départ électrifiée pour un budget total HT de 43 600 euros.

Le financement sera assuré par une subvention escomptée au titre de la DETR 2020, par les fonds libres toutes autres subventions ou aides possibles aides possibles telles que subvention auprès du Conseil Départemental, de la Région Grand Est et de l'Agence Nationale du Sport

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- adopte** le projet de la commune concernant les nouveaux aménagements sportifs de la zone le Gros Buisson sur la piste de roller et sur la piste de BMX
- décide** la réalisation de ces travaux pour 2020
- demande** l'inscription du dossier au programme 2020 de la DETR

- Délibération N°5 Demande de subvention auprès de la Région Grand Est concernant les nouveaux aménagements sportifs de la zone le Gros Buisson : ajout d'un revêtement supplémentaire sur la piste de roller et d'une grille de départ sur la piste de BMX

Monsieur le Maire rappelle que la Collectivité a commencé son programme Aménagements sportifs de la zone le Gros Buisson par délibération N°48 en date du 4 octobre 2019.

La Région Grand Est subventionne certains projets des communes rurales dont nos aménagements sportifs de la zone le Gros Buisson en cours de réalisation.

La subvention 2019 allouée à la commune pour ce projet par la Région Grand Est est basée sur un montant de dépense subventionnable HT de 154 741 euros (taux appliqué 25 %)

Le Maire propose d'ajouter à ce projet, deux opérations supplémentaires : sur la piste de roller, un revêtement asphalte ou résine et sur la piste de BMX, une grille de départ électrifiée pour un budget total HT de 43 600 euros.

Le financement sera assuré par une subvention escomptée auprès de la Région Grand Est, par les fonds libres toutes autres subventions ou aides possibles telles que DETR 2020, subvention du Conseil Départemental et de l'Agence Nationale du sport

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- adopte** le projet de la commune concernant les nouveaux aménagements sportifs de la zone le Gros Buisson sur la piste de roller et sur la piste de BMX
- décide** la réalisation de ces travaux pour 2020
- demande** l'inscription du dossier auprès du programme 2020 de la Région Grand Est

- Délibération N°6 Demande de subvention auprès de l'Agence Nationale du Sport concernant les nouveaux aménagements sportifs de la zone le Gros Buisson: ajout d'un revêtement supplémentaire sur la piste de roller et d'une grille de départ sur la piste de BMX

Monsieur le Maire rappelle que la Collectivité a commencé son programme Aménagements sportifs de la zone le Gros Buisson par délibération N°48 en date du 4 octobre 2019.

L'Agence Nationale du Sport subventionne certains projets au titre de l'enveloppe des équipements sportifs au niveau local-Equipements de proximité en accès libre dont nos aménagements sportifs de la zone le Gros Buisson en cours de réalisation.

La subvention 2019 allouée à la commune pour ce projet par l'Agence Nationale du Sport est basée sur un montant de dépense subventionnable HT de 144 786.00 euros (taux appliqué 10.36 %)

Le Maire propose d'ajouter à ce projet, deux opérations supplémentaires : sur la piste de roller, un revêtement asphalte ou résine et sur la piste de BMX, une grille de départ électrifiée pour un budget total HT de 43 600 euros.

Le financement sera assuré par une subvention escomptée auprès de l'Agence Nationale du Sport, par les fonds libres toutes autres subventions telles que DETR 2020, subvention du Conseil Départemental et de de la Région Grand Est.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- adopte** le projet de la commune concernant les nouveaux aménagements sportifs de la zone le Gros Buisson sur la piste de roller et sur la piste de BMX
- décide** la réalisation de ces travaux pour 2020
- demande** l'inscription du dossier auprès du programme 2020 de l'Agence Nationale du Sport

- Délibération N°7 Mise à disposition des salles communales pour les candidats aux

différentes élections durant les périodes électorales : modalités

L'article L. 2144-3 du CGCT prévoit la mise à disposition, par les communes, de locaux leur appartenant au bénéfice des associations, des syndicats et des partis politiques (article L. 5211-3 du CGCT pour les EPCI). Cette faculté tend à garantir le principe de liberté de réunion, posé par la loi du 30 juin 1881 relative aux réunions publiques.

Le Maire propose au Conseil Municipal que tout candidat pourra bénéficier

- De la mise à disposition gratuite de la salle des associations pendant les deux mois qui précèdent l'élection sur les créneaux libres.
- De la mise à disposition de la salle polyvalente pour le prix d'une réunion, tarif applicable depuis le 1^{er} juillet 2019 par délibération N°34 en date du 28 juin 2019.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

- **accepte** les modalités de mise à disposition des salles communales :

- ✓ Salle des associations : gratuité
- ✓ Salle polyvalente : 200 euros

Questions diverses :

- choix de l'opérateur pour la connexion des caméras : SFR est le seul opérateur proposant la connexion en 4G.

- Une pétition nous a été adressée concernant l'incident survenu sur le passage piéton face à la mairie et l'on nous réclame la mise en place d'une nouvelle signalisation. Le conseil propose l'installation de 2 panneaux école lumineux et 2 panneaux sens prioritaire C18 au niveau du pont.

- voirie rue des crayères : l'assainissement est terminé, il reste l'eau potable.

FIN DE REUNION 22H00